LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
13, Grand'Rue, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence fribourgeoise d'annonces, 71, r. des Epouses

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	30 CENT.
SUISSE »	20 »	40 »
ÉTRANGER »	25 »	50 »

Un numéro du journal : 5 cent.

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1892
98 — QUATRE-TEMPS — 268
Numéro 223
VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté*.)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

Les abonnés qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement pour 1892 sont priés de faire bon accueil à la carte de remboursement qui leur sera *présentée prochainement*.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 23 septembre.

Hier a eu lieu ici la réunion générale des *anciens participants* aux Pélerinages de la pénitence à Jérusalem.

L'asistance était nombreuse, les rapports intéressants.

Il a été pris des décisions importantes.

La Suisse avait deux représentants.

Paris, 21 septembre.

Un triple meurtre a été commis hier soir, dans le quartier de la Villette.

Un artiste peintre, M. Valpedro, a tiré, dans un accès de jalousie, sur sa femme, son beau-frère et sa belle-mère. Celle-ci a été tuée sur le coup.

Paris, 23 septembre.

Plus d'un million de personnes se pressaient sur le passage des chars historiques.

Aucun accident sérieux ne s'est produit, malgré les bousculades.

L'enthousiasme était général, lorsque le cortège arriva sur place de la République. Une foule immense et découverte chanta la *Marseillaise*. C'était un véritable délire.

M. Carnot et rentré à Fontainebleau.

Paris, 23 septembre.

La fête d'hier a duré une partie de la nuit, le cortège a terminé son défilé a 9 heures du soir.

Foule énorme ; illuminations magnifiques.

Il y a eu de nombreux accidents, entre autres, quelques personnes écrasées.

Un enfant s'est tué en tombant d'une fenêtre.

Paris, 23 septembre.

Le député de la Seine, M. Dumay, et son fils ont été atteints par le choléra.

On les a transportés à l'hôpital Tenon.

Vienne, 23 septembre.

Le *Correspondenz-Bureau* dit que la note remise à la Turqnie *se plaint* de la réception de Stambouloff.

La Russie déclare qu'elle fera valoir ses droits financiers auprès de la Porte, si celle-ci continue d'encourager l'état de choses existant actuellement en Bulgarie.

La Haye, 23 septembre.

Onze cas ont été signalés hier sur divers points du territoire.

Deux cas et un décès à Anvers.

Crémone, 23 septembre.

M. Genala, ministre des travaux publics, a prononcé dans la soirée d'hier, devant ses électeurs, un important discours.

Il a dit que la crise, qui sévit sur l'Italie, est le *résultat* de la crise générale, augmentée pour l'Italie par les lois antérieures.

L'Italie, malgré son programme de quatre milliards de travaux, a été obligée d'augmenter les dépenses militaires, non pas à cause de la triple alliance, mais à cause des conditions générales de l'Europe, qui poussent tous les Etats à armer.

La Suisse, quoique personne ne la menace *et qu'elle soit garantie* par sa position naturelle et par sa neutralité qui repose sur les traités et sur le consentement de toute l'Europe, la Suisse arme elle aussi dans des proportions plus grandes que l'Italie.

Cependant, les armements et les travaux de l'Italie doivent être limités au strict nécessaire pour ne pas laisser la patrie sans défense.

M. Genala ajoute que le cabinet portera remède à la situation financière par des réformes organiques et par la décentralisation. Le cabinet ne craint pas la bataille.

M. Genala souhaite, comme le roi, une vigoureuse reprise de la vie économique et la concorde sociale.

Bruxelles, 23 septembre.

La situation sanitaire s'est aggravée dans la banlieue de Bruxelles et dans le Borinage. On y signale de nombreux cas de choléra suivis de décès.

Lisbonne, 23 *septembre.*

Un train de la ligne de Figuièra a déraillé et a été brisé. Trois personne ssont mortellement blessées ; 80 voyageurs plus ou moins blessés ou contusionnés.

Privas, 23 septembre.

La foudre est tombée sur le clocher de l'église de Vanox.

Le clocher a été détruit et il y a deux femmes tuées.

Buenos-Ayres, 23 septembre.

25 officiers et 8 sergents arrêtés avouent le *complot*.

Lucerne, 23 *septembre.*

L'assemblée générale des actionnaires du journal le *Vaterland* a décidé, à l'unanimité, d'agrandir le format du journal d'un tiers, dès le 1er janvier prochain, sans augmenter le prix d'abonnement. Il a décidé aussi d'acquérir une machine rotative pour l'imprimer, de manière que ses sept mille exemplaires puissent sortir de presse en demi-heure.

Interlaken, 23 septembre.

Le mauvais temps des deux derniers *jours a été sans influence sur la température.*

La neige a disparu jusqu'à une altitude considérable, à la grande satisfaction des ascensionnistes.

Les étrangers peuvent encore passer leurs soirées en plein air.

Quelques hôtels sont déjà fermés ; mais les plus grands logent encore un bon nombre d'étrangers, la plupart américains, anglais, allemands du Nord.

Liestal, 23 *septembre.*

Hier, près de Pratteln, un serre-frein est tombé du wagon et a été tué.

Ce n'est qu'à l'arrivée du train à Bâle qu'on s'est aperçu de l'accident.

Lausanne, 23 septembre.

L'ascension du capitaine Spelterini a été très mouvementée, sous l'impulsion d'un vent violent.

Il a passé deux fois au-dessus du lac.

L'atterrissage a été très difficile. Il a eu lieu au village de Savigny.

Le ballon a rasé le sol sur près de 2 kilomètres.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les débats sur le projet d'emprunt ont commencé ce matin au Grand Conseil.

M. **Chassot,** rapporteur de la Commission, dit qu'elle est unanime à recommander la ratification de la convention, après l'avoir examinée sous toutes ses faces pendant un débat de trois heures.

On ne doit pas s'effrayer du mot d'emprunt ; il s'agit d'une opération financière qui, loin d'aggraver la situation, permettra *à l'Etat d'amortir ses dettes.* Dans cette opération, l'Etat n'a fait qu'user de son crédit pour avoir de l'argent à bon marché et pour remettre, à son tour, cet argent à bon marché aux agriculteurs *et aux producteurs.* C'est la Caisse d'amortissement qui fera fructifier cet argent.

Le Conseil d'Etat poursuit un triple but : 1° abaisser le taux de l'intérêt ; 2° procurer une rente de 80,000 fr. à l'Université sans grever le budget de l'Etat ; 3° amortir les dettes de l'Etat et arriver ainsi graduellement à la *diminution des impôts.*

M. le rapporteur rappelle les circonstances historiques qui ont élevé le taux de l'intérêt dans notre canton. La construction de la ligne d'Oron ayant grevé notre budget d'une dette de 45 millions, cette lourde charge a eu des conséquences économiques très graves pour notre pays. Les capitaux *ont afflué dans les caisses de l'Etat et se* sont détournés de la terre, parce que l'Etat était obligé d'emprunter à des conditions onéreuses. C'était l'âge d'or pour les rentiers, mais l'âge de fer pour l'agriculture, le commerce et l'industrie.

La réduction du taux de l'intérêt, telle que va la permettre la nouvelle opération financière, équivaudra à la suppression totale de l'impôt, puisque l'agriculteur payera 2 fr. 50 par mille en moins pour ses emprunts hypothécaires. De leur côté, les capitalistes et les rentiers n'ont pas à se plaindre, car leur situation se trouvera analogue à celle des capitalistes et rentiers dans les cantons de Berne et de Vaud, où *le taux des prêts hypothécaires est du 4 %.*

Ici l'honorable rapporteur expose les conditions favorables de la convention conclue avec les banquiers parisiens. On n'a pas pu obtenir des conditions aussi avantageuses à Bâle et à Genève. Des cantons et *villes plus riches que nous n'ont pas obtenu* des avantages aussi considérables.

Répondant aux diverses objections, l'orateur démontre spécialement qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur le placement des quinze millions. Il démontre aussi que le développement de l'Université a déjà contribué et contribuera encore au progrès économique de la ville et du canton. La nouvelle dotation que lui procure cette opération financière a le grand avantage de ne pas grever le budget. Nous réalisons, sans bourse délier, un bénéfice de plus de 300,000 fr. M. le rapporteur a donc l'intime confiance que le Grand Conseil sera unanime à ratifier le projet du Conseil d'Etat.

M. **Menoud,** directeur des Finances, donne des renseignements techniques sur les avantages financiers de l'opération et il indique l'application qui sera faite de ces fonds. Le résultat le plus clair, c'est qu'au *bout de 75 ans, l'Etat se trouvera propriétaire* de 15 millions, sans bourse délier.

M. **Python,** directeur de l'Instruction publique, comprend qu'on ait été inquiet dans le pays à la nouvelle que l'Etat contractait un emprunt de dix-sept millions ; mais dès que l'on connaîtra la nature et les conséquences de cette opération, l'immense majorité du peuple ratifiera le vote affirmatif du Grand Conseil.

Après avoir fait ressortir les heureuses relations qu'il y a entre le projet du Conseil d'Etat et les nouvelles conditions économiques du temps présent, l'orateur fait le procès des prétentions de la Caisse hypothécaire, et au milieu de l'hilarité fréquente de l'assemblée, il retrace les phases de la longue lutte soutenue par les pouvoirs publics contre l'éternisation des privilèges de cet établissement, qui a trop oublié l'inscription de sa façade : œuvre d'*utilité* publique.

En favorisant la réduction du taux de l'intérêt, l'Etat prend une meilleure mesure que la réduction de l'impôt ; il vient en aide à la généralité du peuple travailleur, tandis que la diminution de l'impôt *profite surtout au riche. Le dégrèvement* de *l'impôt ne peut s'obtenir aujourd'hui* que dans la mesure de l'extinction de la dette, car on demande à l'Etat toujours de nouveaux sacrifices, de nouveaux devoirs, de sorte que le budget ne peut pas être restreint. C'est donc par l'amortissement des dettes que nous arriverons le plus facilement à réduire l'impôt, et c'est pré*cisément à l'amortissement de nos dettes* que tend l'opération proposée aujourd'hui.

Un des caractères particuliers de cette

(Voir la suite à la 3me page.)

BULLETIN POLITIQUE

Voilà donc la France dotée d'une nouvelle fête nationale. Jusqu'ici, celle du 14 juillet suffisait à son bonheur. Cette date signifiait la fin du pouvoir discrétionnaire de la royauté. Nous convenons, cependant, qu'on avait tort de donner cette importance à la prise de la Bastille. Ce ne sont pas les Bastilles qui manquent aujourd'hui. La fête nationale eût été mieux placée au 4 août, qui vit la fin de la distinction des castes et la proclamation de l'égalité de tous les citoyens. Est-ce peut-être parce que les privilégiés renoncèrent volontairement à leurs séculaires prérogatives, qu'on croit ne pas devoir en tenir compte ? L'histoire proclame cependant qu'il n'y a de transformations définitives dans une société que celles qui se font par le concours de tous.

Quoi qu'il en soit, c'est la date du 22 septembre 1792 qui a été choisie comme nouvelle fête nationale. A cette date, se rattachent les débuts de la Convention, de sanglante mémoire, et la proclamation de la déchéance de la royauté. La République fut proclamée ; mais ce que l'on ne put pas faire par un vote, ce fut de donner à la France les mœurs républicaines. Depuis lors, nos voisins ont eu des monarques sans les institutions monarchiques, et des républiques sans les institutions républicaines. Ainsi s'explique l'instabilité des pouvoirs politiques pendant ce siècle.

Il est visible, cependant, que les peuples latins vont tous à la république : c'est le terme où tous arriveront, un peu plus tôt ou un peu plus tard : c'est l'aboutissement fatal d'un courant d'idées qui remonte à la renaissance des littératures et des idées de la Grèce et de Rome. Louis Veuillot a eu raison de dire que la France n'avait pas cessé d'être en république depuis 1792 : l'Empire, la Restauration, le gouvernement de juillet, le règne de Napoléon III, ce ne furent que des régimes de surface n'altérant pas le fond de la nation, où ont persisté les tendances républicaines.

Qu'on ne soit pas trop surpris de ces apparentes contradictions, de cette coexistence de régimes politiques censés inconciliables. Encore en ce moment, nos voisins n'ont-ils pas dans la présidence un simulacre de royauté constitutionnelle ? Les prétendants manquent-ils à cette couronne bourgeoise ? Carnot ne vient il pas de poser sa candidature en répondant au maire de Poitiers ? Avant-hier, c'était le prince Victor-Napoléon qui faisait de même dans une proclamation aux Comités de l'appel au peuple. Hier, il était imité par Floquet, dont le discours dans le Panthéon désaffecté n'a pas d'autre signification. Et qui ne connaît *les aspirations de Freycinet*, la *souris blanche*, de Jules Ferry, l'homme de l'article 7, et de plusieurs autres candidats moins sérieux ?

Un état politique qui donne carrière à de telles ambitions, qui voit se produire de pareilles compétitions, qui en est réduit à se demander quel sera le maître de demain, *un pareil régime, ce n'est certes pas la monarchie*, mais ce n'est non plus pas la République.

La cérémonie du Panthéon, à laquelle nous avons fait allusion tout à l'heure, a été marquée par des traits de ce même arbitraire que l'on disait renversé avec la Bastille. Le contraire de l'arbitraire c'est le respect de la loi ; or la loi a été violée dans l'organisation de la cérémonie. Nous convenons qu'il était difficile de la respecter, et d'y convoquer, par exemple, comme le prévoit le décret de messidor, les autorités ecclésiastiques. Que seraient-elles venues faire dans une église enlevée au culte, et dans une manifestation nettemens laïque ? La violation de la loi n'en est pas moins flagrante. On s'est permis d'autres oublis. Les maréchaux n'ont pas non plus été convoqués. On connaissait assez leur sentiments pour leur épargner l'affront d'une invitation. On a reculé aussi devant des questions de préséance. Pour des motifs du même ordre, M. Leroyer, président du Sénat, s'est fait excuser. Il fallait que Floquet fût seul à l'honneur. Et cela s'appelle un régime républicain !

Tandis que la France républicaine pousse l'anticléricalisme jusqu'à l'idiotie, les Etats-Unis, une vraie république, comblent le Saint-Père de prévenances. Le président a invité le Souverain-Pontife à se faire représenter à l'ouverture de l'Exposition de Chicago, fixée au 21 octobre. Léon XIII s'est empressé de répondre à ces avances, et il a délégué Mgr Satolli, président de l'Académie des nobles ecclésiastiques. Mgr Satolli sera accompagné par Mgr O'Connel, le recteur du Collège américain à Rome.

On le voit, les rapports entre le Vatican et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord revêtent chaque jour un caractère plus courtois et plus intime. C'est la première fois qu'une nation invite le Saint-Siège à des fêtes du travail et du progrès. Ce résultat est dû aux hauts et lointains projets de Léon XIII sur le nouveau continent. A cet *égard, le décret de la Propagande, qui a* donné raison à Mgr Ireland, a fort accru le prestige de la Papauté dans la grande république américaine. Les hommes d'Etat de Washington ont su le comprendre et ainsi s'établit, par delà l'Océan, l'harmonie effective des deux pouvoirs dont ne veulent *pas les républicains français, aveuglés par* l'esprit de secte et servilement attachés à la Loge.

NOUVELLES DES CANTONS

Coup de feu. — Samedi soir, dans une

des pièces de l'hôtel construit au sommet de l'Uetliberg, près de Zurich, une dame a été tuée d'un coup de feu. La balle a traversé la fenêtre avant d'atteindre la pauvre femme. On ignore encore qui a tiré ce coup de feu, mais il paraît certain qu'il s'agit d'un homicide par imprudence, plutôt que d'un attentat criminel.

Le Grand Conseil de Bâle-Ville a accepté en deuxième lecture une nouvelle liste de tractanda pour le Conseil d'Etat. Selon la proposition du socialiste Wullschleger, on a transféré au Grand Conseil le droit d'élire le conseil d'éducation, droit jusqu'ici attribué au Conseil d'Etat. En outre, le Grand Conseil a voté un crédit de 168,000 fr. pour achat de deux propriétés pour la correction de la rue des Cygnes. Le projet de loi sur le traitement des employés et des professeurs de l'Université a été renvoyé à une commission de sept membres. *B.*

Catastrophe de Mœnchenstein. — Le gouvernement de Bâle-Campagne publie une brochure motivant l'arrêt de non-lieu rendu en faveur de la Compagnie du Jura-Simplon dans l'affaire de la catastrophe de Mœnchestein. Cet arrêt est motivé par l'expertise de M. Rœthlisberger et par le fait que l'enquête n'a pas relevé de preuve établissant l'exactitude des bruits qui ont couru après la catastrophe. *D.S.*

Expulsion d'Italiens. — Sur la demande de la municipalité de Lugano, le gouvernement tessinois a signifié un arrêté d'expulsion à trente-cinq familles italiennes, qui n'ont pas payé leurs impôts communaux pour l'année 1891. Cette mesure cause une grande agitation parmi les membres de la colonie italienne. Les Italiens expulsés ont adressé un recours à leur consul à Bellinzone.

Accidents. — Une jeune fille de 21 ans, Elise Muhlemann, originaire de Bönigen, était employée comme sommelière à l'hôtel de l'Eiger, à Grindelwald. Le 15 septembre, comme elle traversait la rue, un cheval d'omnibus lui détacha une ruade en plein visage et la malheureuse fille eut la mâchoire brisée. On l'a transportée à l'infirmerie d'Interlaken, mais son état paraît désespéré.

— Dimanche dernier, des enfants qui gardaient le bétail sur un pâturge à Walperswyl, district de Nideau, avaient allumé un feu comme cela ce fait souvent. Une enfant de cinq ans, fille de Mme veuve Zeesiger à Walperswyl, s'étant approchée trop près du feu, ses habits s'enflammèrent et la pauvre petite reçut des brûlures tellement graves qu'elle en est morte mardi après d'atroces souffrances.

Chasse aux chamois. — Vendredi dernier, 16 septembre, un chasseur des environs de Payerne, M. B., de Villarzel, a réussi à abattre de deux coups de fusil deux chevreuils du poids de 23 et 16 kilogrammes.

C'est la première fois depuis bien des années dans la vallée de la Broye que l'on tue de ces gracieux animaux, qui ont élu domicile dans les forêts et font l'admiration des personnes qui assistent à leurs ébats.

L'un des animaux a été acheté par M. Dr Borel, des bains d'Henniez. Il est destiné à réconforter les malades dont l'estomac, fréquemment ablutionné d'eau minérale, ne fera pas fi des cuissots savoureux de ce gibier exquis.

Viège-Zermatt. — Les recettes du Viège-Zermatt se sont élevées pendant le mois de juillet dernier à 92,639 fr. en augmentation de 14,526 fr. sur l'année dernière. Le total des recettes depuis le 15 mai s'élève à 148,410 fr. en augmentation de 54,066 fr. sur l'année précédente.

Le nombre des voyageurs en juillet a été de 9513 (669 en augmentation sur 1891). Le nombre de tonnes de marchandises a été de 472 (19 en augmentation sur 1891).

Raisins phénoménaux. — On peut voir en ce moment à la station viticole des grappes de raisin atteignant la hauteur phénoménale de 70 centimètres.

A voir aussi au café Vaudois une grappe de raisin rosé, provenant du Dézaley, pesant 2 kilogs et mesurant 24 ½ centimètres de haut sur 22 de large.

L'affaire du « Mont-Blanc » est appointée devant le tribunal criminel du district de Lausanne, au lundi 17 octobre prochain. Les débats seront dirigés par M. le président Dumur.

Nouvelle ecclésiastique. — M. le chanoine Delétraz, archiprêtre de Chêne (Genève) a fêté jeudi, le 60e anniversaire de son ordination sacerdotale. Les chants ont été exécutés par la chorale de Saint-Joseph-du-Lac, de Douvaine. A l'Evangile, Mgr Broquet a prononcé un fort beau discours de circonstance.

Au banquet, qui a eu lieu à la cure, des toasts ont été portés par M. le vicaire général Gignoux, par M. Delétraz, le vénérable jubilaire, par le père Joseph, par M. le chanoine Lany, par M. l'abbé Sautier et par M. l'abbé Carry.

A la fin du dîner, la fanfare de l'orphelinat de Douvaine est venue donner un concert très apprécié.

Dimanche, la paroisse de Chêne fêtera dignement les noces de diamant de son digne pasteur.

ÉTRANGER

CHRONIQUE GENERALE

Le 22 septembre en France. — La cérémonie du Panthéon a été très imposante. M. Carnot, M. Floquet et les ministres ont été acclamés au départ par une foule énorme. M. Challemel-Lacour a prononcé pendant la cérémonie un discours montrant la nécessité de l'établissement de la République en 1792, et ajoutant que le mouvement socialiste impose aujourd'hui au gouvernement un redoublement de vigilance et des obligations sérieuses.

Depuis midi, la place de la Concorde, d'où devait partir la cavalcade, ainsi que la terrasse des Tuileries et toutes les rues aboutissantes, ont été envahies par une foule formant une masse compacte dont il est impossible d'évaluer le nombre. A une heure et demie la police a fait évacuer la place. La foule était si nombreuse que des bousculades inévitables se sont produites. Le cortège s'est formé très difficilement et à deux heures et demie il ne s'était pas encore ébranlé. La foule témoignait assez bruyamment son impatience. A l'Esplanade des Invalides, d'où devait partir la seconde cavalcade, identique à la première, le spectacle a été le même et la foule aussi nombreuse. La cavalcade s'est mise en marche vers deux heures et demie sans incident et a commencé à défiler par la rue Royale et les boulevards. Lorsque le cortège eut atteint le boulevard Montmartre, la foule était tellement énorme qu'une grande bousculade se produisit, le cortège ne put se frayer un passage qu'après de grands efforts; quelques personnes ont été renversées. Au coin des rues Richelieu et Montmartre les mêmes scènes ont eu lieu.

— La ville de Saint-Julien a célébré jeudi en même temps l'anniversaire de la première république et celui de la réunion de la Savoie à la France. Le matin a été inauguré, sur la place de la mairie, un buste de la République, sur le socle duquel sont inscrits les noms de tous les soldats de la contrée qui ont combattu en 1792. M. Duval, député de la Haute Savoie, a prononcé un discours où il a dit que le meilleur moyen de fêter le centenaire de la Révolution était d'honorer la mémoire de ceux qui ont pris les armes pour elle et lui ont fait le sacrifice de leur vie. Le colonel de la Mothe, au nom du ministre de la guerre, a dit que la France était heureuse de pouvoir compter en cas de danger sur les enfants de la Savoie, qui ont déjà fait maintes fois leurs preuves.

La cérémonie a été terminée par un discours de M. Masclet, préfet de la Haute-Savoie.

Le banquet à la mairie comptait deux cent convives, entre autres le général Grisot, commandant de la 55me brigade d'infanterie à Annecy, et le colonel Laprouge, commandant du 30me régiment d'infanterie à Annecy. De nombreux discours ont été prononcés. La fanfare de Saint-Julien faisait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

La fête du travail (*Labor day*) devient chaque année plus populaire aux Etats-Unis. On sait qu'elle a été fondée en 1882 à l'occasion de la réunion à New-York de l'assemblée générale des chevaliers du travail.

C'est le 5 septembre 1882 que toutes les associations ouvrières faisant partie de la *Central Labor Union* ont défilé pour la première fois en corps dans les rues de la grande ville américaine. Cette démonstration s'est renouvelée ensuite chaque année et en 1887 la législature de l'Etat de New-York a fait du *Labor day* un jour de fête légale.

Le *Labor day* est devenu en général aux Etats-Unis un jour de repos et de réjouissances pour les ouvriers et n'est pas du tout, comme le 1er mai en Europe, un prétexte à des manifestations tapageuses.

Les journaux américains nous apportent d'intéressants détails sur la célébration du 5 septembre aux Etats-Unis. A New-York la ville avait son aspect des jours de fête ordinaires. Les drapeaux flottaient sur l'Hôtel-de-Ville et la plupart des édifices publics, et des administrations publiques, la Bourse, les banques, un grand nombre de magasins et la plupart des usines et manufactures étaient fermés.

Le grand cortège formé par les diverses associations ouvrières était, peut-être, plus imposant que les années précédentes et comprenait environ dix mille hommes, y compris six cents musiciens.

La fête du travail a été célébrée à peu près de la même façon et avec le même calme dans la plupart des villes industrielles des Etats-Unis, notamment à Brooklyn, à Philadelphie, à Buffalo, à Pittsburg, à Colombus, à Chicago, etc. A Buffalo même, à Pittsburg et à Homestead, où ont eu lieu les grèves récentes, il n'y a pas eu non plus de désordre qui vaille la peine d'être mentionné.

Mais dans certaines villes, à Buffalo et à Colombus entre autres, la fête a été contrariée par la pluie.

NOUVELLES DU JOUR

France. — Un incendie a détruit mercredi soir une partie de la gare de Nancy. Le contact de deux fils électriques mal isolés a communiqué le feu en quelques minutes au hall central, qui renferme les salles d'attente. On a pu sauver les livres de comptabilité et les billets. Le service n'est pas interrompu; un pompier a été blessé.

— Un déraillement s'est produit à l'entrée de la gare de Montluçon (Allier). Trois wagons ont été renversés. Il y a eu huit blessés.

— A Niort, une nombreuse réunion d'industriels a voté à l'unanimité une résolution demandant aux Chambres de ratifier le traité de commerce avec la Suisse.

Allemagne. — Le Reichstag est convoqué pour le 23 octobre.

— La *Post* dit que le gouvernement proposera, dans le nouveau projet de loi militaire, d'augmenter l'effectif de l'armée de 95,000 hommes. Les dépenses permanentes seront accrues de près de 100 millions de marks.

— Les travaux des fortifications à Héligoland sont poussés activement. Quatre cents ouvriers travaillent nuit et jour à la construction des casemates et à la mise en position des pièces de gros calibre. L'île est traversée en tous sens par des souterrains. Les matériaux sont transportés à grands frais. Lorsque les travaux seront finis, les casemates pourront abriter 5000 hommes.

— Le bureau sanitaire de Hambourg a fait procéder à un examen microscopique des eaux de l'Elbe. On y a découvert le bacille en virgule. Depuis mardi à midi jusqu'à mercredi à midi, on a enregistré 211 cas de choléra et 100 décès. L'épidémie semble être en recrudescence.

On a institué vingt cinq commissions de quartiers chargées de surveiller partout les conditions de salubrité et de signaler à l'autorité de police les localités qui laissent à désirer, pour qu'on puisse y remédier immédiatement; elles auront avant tout à faire désinfecter les lieux où se produisent les cas de choléra et nettoyer les réservoirs d'eau. Les habitants de maisons contaminées odivent êtres logés dans d'autres locaux.

Autriche. — La *Nouvelle Presse libre* confirme la nouvelle de la viste de l'empereur Guillaume à Vienne pour le 9 octobre. Elle aura un caractère privé, mais des réceptions splendides sont préparées.

— Le 20 septembre a été fêté à Trieste et dans les principales villes de l'Istrie; des réunions et des conférences privées ont été tenues à Trieste. La police a fait enlever les drapeaux italiens qui avaient été placés sur des bateaux et les fenêtres de quelques maisons.

Italie. — Le général Lanza, ambassadeur à Berlin, est allé rejoindre son poste.

— Les députés de la province de Catane ont décidé d'offrir une somme de 1000 lires aux quatre carabiniers qui ont attaqué la bande « Maurina » et tué le chef des brigands. Ils invitent les députés des autres provinces de Sicile à imiter leur exemple.

De son côté, le ministre de l'intérieur a donné ordre au préfet de Messine de remettre 500 francs au brigadier Venturi, commandant du poste de Pettineo, et 300 francs à chacun de ses subordonnés pour leur brillante conduite contre les brigands.

Russie. — D'après le *Birtchewija Viedomosti*, les négociations russo-allemandes pour le traité de douane seraient très prochainement reprises.

---

122 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

RÊVE D'OR

par Paul VERDUN

XXII

La veillée du crime.

Vous savez, monsieur Lefèvre, que ce n'est pas l'appât d'un salaire vulgaire qui m'a décidé à accepter les offres de M. Epivent : c'est par amour de la science pure, c'est pour pouvoir m'occuper sans tracas de ma grande invention, que j'ai consenti à me charger de cette éducation.

Aussi, vous apprécierez vous-même, lors du règlement de nos comptes, quelle somme d'argent vous estimerez juste et raisonable d'ajouter à celle dont nous avons primitivement convenu, pour l'habileté, le courage, la décision que j'ai montrés dans cette tentative de fuite et pour le succès qui couronna mes efforts.

— Vous n'êtes pas un homme d'argent, j'en suis très persuadé, riposta Lefèvre d'un ton railleur. C'est même pour cela que vous me vantez tant votre habileté, dans l'espoir d'être payé plus cher que le prix que nous avions fixé tout d'abord.

Vous prétendez même employer à ce but vos propres maladresses.

Si vous aviez mieux surveillé votre prisonnier — c'est pour cette surveillance que je vous paie, Loudiarne — si, dis-je, vous aviez mieux surveillé votre prisonnier, il n'eût pas pu préparer son évasion et se sauver...

Estimez-vous donc heureux que je vous pardonne votre négligence, si, toutesfois je vous la pardonne.

En tout cas, efforcez-vous de mériter mon indulgence par la manière dont vous seconderez mes plans dans l'avenir.

— Vous faites bien le fier, s'écria l'inventeur, parce que vous avez de l'argent. En aurez-vous toujours autant, et ne devez-vous rien à personne pour le moment!

Cette riposte mettait le doigt sur la plaie de Lefèvre qui, pour changer le sujet de la conversation, reprit d'un ton sec :

— Continuez votre récit.

— C'était par le soupirail, évidemment, que mon prisonnier s'était enfui.

Je me rendis hors de la maison, auprès de cette ouverture. Des foulées récentes sur les feuilles me mirent sur les traces du fugitif. Je les suivis le long de la pente des bois des Maréchaux.

Quelle ne fut pas ma stupéfaction, de trouver mon élève sur le plateau qui couronne la colline, en compagnie d'une petite gardeuse de canards, que j'avais vu rôder autour du moulin les jours précédents.

Le garnement me résista Il était armé d'une serpette. Il tenta de me tuer.

Il ne s'en fallu même que d'une seconde qu'il réussit.

Je n'en vins à bout qu'en usant vigoureusement de mon fouet de chasse et je le ramenai ici en le tenant en laisse par une corde à nœud coulant que j'avais passée autour de son cou.

Quant à la gardeuse de canards, c'est elle, d'après son dire, qui aida mon prisonnier à s'échapper de la cave.

J'avais grande envie de la tuer pour supprimer ce témoin gênant, mais je réfléchis qu'elle était du pays, qu'on la chercherait, qu'on retrouverait son cadavre, qu'on me soupçonnerait peut-être... Bref, je jugeai plus prudent de l'épargner.

Je me contentai de la menacer de coups de fouet, au cas où elle reviendrait espionner aux environs du vieux moulin, et de mort, si elle parlait de ce qu'elle avait vu et entendu.

J'eus peut-être tort de ne pas lui faire son affaire aujourd'hui même, mais cela peut se réparer demain, si vous le jugez à propos.

Que pensez-vous de la situation présente, monsieur Lefèvre?

Faut-il supprimer la gardeuse de canards?

Faut-il continuer tranquillement et méthodiquement l'éducation de mon élève?

Serait-il plus prudent de quitter le vieux moulin avant que personne dans le pays soupçonnât la présence de Jean Darcier... pardon! de Louis Robert?

Faut il revenir à Paris ou gagner un autre coin perdu de province?

Décidez de ma conduite.

Après cette question un silence profond régna pendant quelque minutes. Lefèvre le rompit enfin d'une voix saccadée aux intonations sourdes :

— Il ne faut pas supprimer la gardeuse de canards.

Il ne faut pas transporter votre élève à Paris, ni ailleurs.

Il ne faut pas non plus continuer son éducation... Il faut...

L'entrepreneur hésita.

— Quoi? demanda Loudiarne avec impatience.

— Vous débarrasser de votre prisonnier.

— Me débarrasser de mon prisonnier! Comment?

— Par la mort!

— M. Epivent l'ordonne-t-il?

— Epivent! s'écria Lefèvre avec une explosion de colère. Il ne s'agit pas ici de l'opinion de cet infâme usurier, de cet exploiteur cynique!

Il n'y a ici que deux hommes : vous qui êtes payé pour faire ce que je vous commande, et moi qui vous paie pour exécuter mes ordres!

— Croyez-vous donc que, pour de l'argent, je consente à commettre un crime? riposta Loudiarne.

— Il est trop tard pour la faire à la vertu! répliqua sèchement l'entrepreneur.

Voulez-vous gagner dix mille francs cette nuit.

— Dix mille francs!

— C'est une jolie somme, n'est-ce pas! Vous pouvez l'acquérir en deux heures. Cinq mille francs l'heure! C'est bien payé. Aucun honnête homme ne gagne autant que cela.

(A suivre.)

Belgique. — Les cas de choléra signalés aux corons de Collin, entre Paturages et Wasmes, ont frappé surtout des marchands ambulants. Une femme est morte six heures après être remontée de la mine. Les morts ont été enterrés pendant la nuit. Une réunion de docteurs de la clinique a eu lieu pour aviser aux mesures à prendre. Les spécialistes n'ont pas souvenance de cas aussi foudroyants. Depuis mercredi matin, il a eu une vingtaine de cas, dont dix très graves, et huit décès.

Serbie. — On a élevé à Belgrade des baraquements suffisants pour deux mille personnes, le gouvernement étant décidé à prescrire une quarantaine de plusieurs jours dès que le choléra asiatique aura été officiellement constaté en Hongrie.

Tripolitanie. — Le *Corriere di Napoli* publie une lettre de Tunis selon laquelle, le 25 août, une colonne française commandée par un colonel, composée de 500 spahis, une compagnie de zéphirs, 200 soldats d'infanterie et de dix canons, aurait franchi la frontière de Tunisie et occupé la ville d'Usan, en Tripolitaine. Le cheik d'Usan informa le gouverneur de Tripoli, lequel envoya à Usan un détachement de mille soldats turcs avec sommation aux Français de se retirer.

Avant d'obéir à cette sommation, le colonel télégraphia au résident général, demandant des instructions. On lui répondit de se retirer en deçà de la frontière et d'attendre des ordres. Tout aurait été fait pour empêcher la chose de s'ébruiter jusqu'à présent.

Dahomey. — C'est l'armée du frère du roi qui a été mise en déroute par le colonel Dodds. Comme elle a quitté la position qu'elle occupait entre Abomey et les troupes françaises pour attaquer celles-ci sur leur aile droite, il en résulte que la route qui mène à Abomey doit être tout à fait libre. Quant à l'armée commandée par le roi, elle se trouve prise entre la mer et l'armée du colonel Dodds.

Madagascar — D'après des lettres reçues à Marseille de Madagascar, deux incidents se sont produits entre Français et Anglais dans les eaux soumises au protectorat français. Le navire anglais *Resle* a opéré une perquisition à bord du bateau français *Matthy*, malgré les protestations du patron. En second lieu, un officier de marine anglais a été surpris prenant des croquis des forts en construction au port de Diego Suarez.

L'escadre anglaise manifeste continuellement autour de la côte. Il paraitrait que le gouvernement français aurait demandé à ce sujet des explications. Ces divers incidents ont produit une vive émotion à Madagascar.

COURRIER HISTOIRQUE

LES FRANÇAIS A FRIBOURG

ET LE

Gouvernement provisoire du 4 mars 1798

Le canton de Fribourg, conservateur par excellence de ses institutions et de ses hommes d'Etat, a cependant failli l'une ou l'autre fois à la tradition.

C'était le 2 mars 1798. Les Français venaient de forcer les robustes enceintes de la capitale, les ponts-levis s'étaient abaissés devant l'ennemi, l'invasion était un fait accompli. Une des clauses de la capitulation fut qu'un gouvernement provisoire serait installé et ce gouvernement débuta le 4 mars. Il se composait de cent membres choisis parmi les plus graves bourgeois de la cité. La première délibération fut consacrée à la livrée des *oberreuters*, messagers, huissiers, trompettes et autres gens de service. Il est décidé, après profonde réflexion, que ces serviteurs porteront le ruban au bâton et la cocarde verte, avec la liberté de conserver ou non l'ancien habillement.

Dans les mémoires de feu Antoine Ræmy de Bertigny, nous lisons que le général Brune avait constitué un gouvernement provisoire composé de l'ancien Petit-Conseil et de 20 *membres nommés par la bourgeoisie*. « On ne voit, ajoute-t-il, nulle trace des travaux de ce corps constituant, pas plus que de son installation. On doit supposer qu'il aura eu une activité quelconque. Ou bien est-il demeuré à l'état d'embryon, comme l'une de ces créations éphémères que l'époque d'alors voyait naître et mourir presque en même temps ? »

Si M. Ræmy avait consulté les protocoles de ce gouvernement provisoire, il aurait pu *se convaincre qu'il s'est constitué le* 4 mars 1798 et s'est dissout le 29 du même mois. Il a vécu, par conséquent, un peu plus de temps que ne vivent les roses.

Quant à son activité, elle a été grande, les séances se multipliaient le matin, l'après-midi, la nuit. Il fallait remplacer d'une manière hâtive ce qui venait de tomber. Les temps se montraient houleux, les événements se précipitaient ; un jour faisait la besogne d'un siècle.

Ce sont les principaux faits qui occupèrent notre aréopage éphémère que nous cueillons dans son *Manual*, laissant de côté les banalités.

Les traits cités ressusciteront quelques événements historiques ignorés par notre génération.

L'élection du gouvernement provisoire se fit suivant les instructions remises par le général Brune.

Le Petit-Conseil subsista momentanément comme autorité judiciaire.

Les bannerets conduisirent chacun les citoyens de sa bannière à l'église des Pères Cordeliers ; là on dressa une liste de cent citoyens connus par leur amour au nouvel ordre des choses et agréables au peuple.

Le rejet ou l'acceptation de chaque candidat se manifestait par assis et levés.

Le candidat élu se rendait au chœur de l'église et prêtait le serment de maintenir la liberté, l'égalité, la religion, l'ordre, etc.

Les communes furent renvoyées à plus tard pour la prestation du serment de fidélité, de soumission et d'obéissance.

Le résultat de l'élection fut soumis à l'approbation du général Pigeon.

Des comités spéciaux furent établis ; il y avait celui de surveillance, celui des finances, celui des affaires militaires (Louis d'Affry en était le président), des subsistances, etc.

Voici les extraits du protocole.

4 mars. Il est décidé de planter cinq arbres de liberté sur les places de la ville avec pompe. Le commandant français voudra *bien se charger de la partie musicale.* Les citoyens Fontaine, Gachoud, Lottaz, Zurkinden, notaire, sont délégués à la cérémonie.

Le comité militaire est chargé de la rédaction d'une adresse au Directoire à Paris pour le remercier des ménagements pris par la troupe française lors de son entrée *à Fribourg et à Morat. Une autre lettre de* remerciement sera adressée au général Brune et enfin une députation composée des citoyens Duc, Vonderweid et Affry, est envoyée au général Pigeon pour le même motif.

L'avoyer sera désigné par les mots : *citoyen avoyer*, et l'ancien sceau de la commune de Fribourg, représentant les trois tours, est conservé.

Les anciennes administrations sont invitées à déposer leurs comptes.

Il est pris des mesures pour l'inhumation des cadavres qui gisent dans les environs de la ville.

On doit fabriquer des torches pour l'éclairage de la ville.

5 mars. Une députation est envoyée auprès de l'évêque du diocèse pour l'informer de l'établissement du nouveau gouvernement et l'inviter à réprimer les écarts de son clergé.

Payerne et Avenches sont priées de se réunir à Fribourg pour se conformer au vœu du Directoire français.

Les anciens tribunaux termineront les causes commencées ; les causes civiles seront traitées sommairement, les causes criminelles s'instruiront par un petit comité.

Il est pris des mesures contre le brigandage qui s'épanouissait surtout dans les campagnes.

Les chevaux réquisitionnés lors de la défense de la ville, seront rendus à leurs propriétaires.

On demande au général Pigeon l'autorisation d'acheter, des Français, les chevaux qu'ils ont enlevés aux Bernois.

Le comité de surveillance est chargé de faire lever la défense de sonner les cloches.

Le citoyen, François Duc fait le récit de son voyage à Laupen et à Neuennegg, en compagnie des généraux français. Les routes sont désertes, les Français se sont emparés de Laupen, après un combat assez vif et ont tout passé au fil de l'épée ; de là Duc s'est transporté à Neuennegg. Partout une consternation terrible, dit-il, Neuennegg a été emporté après une résistance opiniâtre. Les Bernois ont perdu mille hommes, leurs batteries ont été enlevées après deux attaques. Les Français ont poursuivi les fuyards jusqu'aux portes de Berne. Lorsque les hostilités furent commencées, le général Pigeon reçut une lettre de Brune lui ordonnant de les éviter, mais c'était trop tard. En ce moment, les Bernois s'organisent et menacent de marcher en avant.

On fera cadeau de douze beaux chevaux aux généraux Brune, Pigeon et Rampon, au moins quatre de selle pour Pigeon.

Nomination de six secrétaires pour les directions.

Le comité de surveillance doit procurer *un emplacement pour l'inhumation des soldats* français morts dans l'attaque de Fribourg, ainsi que la chaux nécessaire pour éviter les infections qui menacent.

Nouvel ordre de faire sonner les cloches, mais pas trop matin. Pas nécessaire de sonner le couvre-feu.

Les députés d'Ueberstorf et d'Heitenried communiquent *que l'arbre de liberté* a été planté dans ces lieux, mais cela n'a pas été facile.

Les membres des comités institués désertent les séances. Les déserteurs seront arrêtés *manu militari*.

L'hôpital se trouve dans la détresse ; grande pénurie de lits, et cependant les blessés des journées de Laupen et de Neuennegg regorgent. Il est arrêté qu'on doit s'en procurer même de force, surtout dans les couvents.

Il est proposé d'établir un hôpital militaire à Hauterive, car Fribourg ne sait plus où loger les malades. *(A suivre).*

FRIBOURG

PROGRAMME

de la réunion générale

de la Fédération catholique romande

A FRIBOURG

le dimanche 2 octobre 1892

Samedi 1er octobre.

3 ½ h. du s. — Réception des délégués à la gare. Distribution des logements.

5-7 h. — Séance des délégués dans la salle de droit à l'Université.

7 ½ h. — Lunch en commun au Cercle catholique.

8-10 h. — Séance, comme ci-dessus.

Dimanche 2 octobre.

5 ½ h. du m. — Diane par la musique *La Concordia* de Fribourg.

7 h. 25 — Réception des invités à la gare. — Cortège.

8 h. — Déjeuner.

8 ½ h. — Messe basse célébrée par Sa Grandeur Mgr Deruaz, dans l'Eglise Notre-Dame ; chants par le *Cæcilienverein*.

9 ½ h. — Séance publique dans la grande salle de la Grenette, sous la présidence d'honneur de Sa Grandeur Mgr. Deruaz. Allocutions, rapports, discussions et approbations de diverses propositions.

11 ½ h. — Cortège en ville

12 ½ h. du s. — Banquet à Bourguillon.

3 ½ h. — Bénédiction à Bourguillon. — Pèlerinage à Notre-Dame de Lorette.

4 h. 52. — Départ dans la direction de Lausanne.

5 h. — Soirée familière au Cercle catholique, chants, fanfare, production de tous genres.

N.-B. Les cercles catholiques du canton sont instamment priés d'envoyer une nombreuse délégation pour la journée de dimanche.

La *séance publique*, dont nous publierons le programme détaillé, sera très intéressante ; les pères et les mères de famille, les personnes dévouées au bien de la jeunesse sont spécialement invités à y assister.

(*Communiqué*).

Arrestations. — Une dépêche de Genève, arrivée hier qendant le tirage, nouo annonçait l'arrestation d'une fille Elise Reynold, et d'un nommé Louis Piccand, recherchés par la police fribourgeoise.

Navigaton à vapeur. — A la suite d'autorisation du Département fédéral des postes et chmins de fer, la Société de navigation à vapeur des lacs de Neuchâtel et Morat a décidé de prolonger son horaire du service d'été, actuellement en vigueur, jusqu'au *15 octocre prochain*.

Le service d'hiver 1892 93 csmmencera donc le *15 octobre*.

DERNIÈRES NOUVELLES

opération, c'est qu'elle favorise à la fois les intérêts économiques du pays et le développement de l'Université. Ces deux choses pourraient paraître inconciliables ; mais il ne faut pas oublier que le développement du capital intellectuel est un des meilleurs agents de la prospérité matérielle. Aussi, chaque fois que l'Université est venue frapper à votre porte, elle a eu soin de vous apporter un progrès économique.

L'orateur réfute ensuite diverses objections, notamment le reproche de socialisme d'Etat. On a parlé de socialisme chaque fois que l'on a voulu restreindre les privilèges de la Caisse hypothécaire.

Ce serait donc du socialisme que l'œuvre de M. Weck-Reynold, la fondation de la Caisse d'amortissement en 1867. Non, nous ne faisons pas de socialisme ; nous cherchons, au contraire, à développer l'activité individuelle et personnelle des citoyens.

M. **Renevey** se prononce en faveur du projet, tout en faisant des observations de détail.

M. **Vonderweid** estime qu'au lieu d'accroitre les dettes du canton on aurait mieux fait de prendre la nouvelle subvention à l'Université sur la fortune de l'Etat, qui s'est accrue de plusieurs milions depuis quelques années. L'orateur prend ensuite la défense de la Caisse hypothécaire.

M. **Bielmann** reconnait que les conditions de l'emprunt sont avantageuses. Mais il estime que cet emprunt n'est pas nécessaire et que rien n'oblige l'Etat à engager si loin le crédit du canton. Il redoute les risques qui vont résulter pour l'Etat de l'extension démesurée de la banque officielle. Les ressources ordinaires que l'Etat possède actuellement lui permettent d'accorder à l'Université la subvention de 80,000 francs dont elle a besoin. L'orateur aurait désiré avant tout une réorganisation *de la Caisse d'amortissement. Il conteste le* bénéfice qu'on présume retirer d'une émission plus considérable des billets de banque, et avec M. Vonderweid il fait l'apologie des *services rendus au pays* par la Caisse hypothécaire, tout en reconnaissant qu'elle aurait pu se mettre mieux au niveau des besoins présents.

Après un discours de M. **Buman,** qui se prononce contre le projet, la suite de la discussion est renvoyée à demain 8 heures.

M. SOUSSENS, *rédacteur*.

Les nouveautés d'automne en étoffes pour robes de dames de tous genres, en couleur et noires, depuis 1 fr. à 9 fr. le mètre, sont recommandées. Magnifique choix. — Echantillons et expédition francs de port. Les dernières gravures *gratis*.
(643) **Wormann Sœhne, à Bâle.**

Société de Tir de Guin-Garmiswyl

TIR FINAL

Dimanche 25 septembre, dès 1 h. ½

Cible « Progrès ».
Cible « Bonheur ».
Cibles tournantes, à répartition.

Invitation cordiale

LE COMITÉ.

A LOUER

un logement de 4 pièces (25 fr. par mois avec part au jardin). Entrée par l'escalier du Collège. S'adresser au *magasin de musique Otto Kirchhoff, 114, rue de Lausanne.* H 1355 F (1503)

Société suisse des Commerçants

SECTION DE FRIBOURG

Messieurs les sociétaires et non-sociétaires sont avisés que les cours d'enseignement commenceront courant octobre.

Branches d'études :

Cours de français supérieur et inférieur.
» d'allemand » »
» d'anglais.
» d'italien.
» de comptabilité.
» de *correspondance commerciale.*
» de géographie commerciale.
» de littérature.
» d'arithmétique commerciale.

Eventuellement organisation d'autres cours.

Prix du cours de 30 heures :

Pour les sociétaires : 4 francs.
Pour les non-sociétaires : 8 »

S'inscrire aux adresses ci-dessous.

Messieurs les professeurs qui ont l'intention de prendre la direction de l'un ou l'autre de ces cours, sont priés de s'annoncer auprès du chef des cours, M. Iscli, chez MM. Schmid, Baur et Cie, ou à l'agence Haasenstein et Vogler, où ils *obtiendront tous les renseignements* nécessaires. (1500)

CONCOURS DE TRAVAUX

M. A. Niggeler met au concours les travaux de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, gypserie, serrurerie, ferblanterie et *couverture en holzcement*, pour la construction d'un dépôt à bière. Prendre connaissance des plans, avant-métré et cahier des charges, au bureau de **M. J. Schmid**, architecte, jusqu'au **30 courant.** H 1356 (1504)

A vendre ou à louer

au *quartier de Beauregard*, à proximité de la gare et de la route cantonale, une charmante propriété comprenant maison d'habitation, avec terrain-verger de 72 ares, soit 2 poses environ, dépendances, grange, écurie, vaste jardin potager, le tout dans une situation des plus salubres et des plus agréables, avec vue étendue sur les Alpes.

Pour renseignements ultérieurs, s'adresser à **M. SCHORDERET**, notaire, à **Fribourg.** (1501)

Le plus grand stock d'étoffes pour vêtements de Dames, de Messieurs, de Garçons et pour l'usage domestique en lin, coton et laine.

OETTINGER ET Cie

Centralhof, ZURICH

Vente de n'importe quelle quantité
aux particuliers
aux prix de fabrique

Riche dépôt d'étoffes d'automne et d'hiver

(1303)

Qualités excellentes pour vêtements de **Dames pratiques et élégants. — Vente de toute mesure — aux particuliers aux prix de fabrique. Les riches** *collections d'échantillons promptement franco.* **Illustrations de Modes les plus modernes et coloriées gratis.**

Etoffes modernes pour vêtements de Messieurs et Garçons, et pour Pardessus décaties et prêtes à l'usage, le mètre, à fr. 1,65; 1,95; 2,45; 3,25, jusqu'à francs 18,75.
Echantillons par retour du courrier.

Flanelles, Molletons, Piqués, Draps de Jupons unis et dessinés, plus de 300 assortiments d'échantillons, le mètre depuis 70 cent.
Echantillons par retour du courrier.

Toiles de Coton, écrues et blanchies, imprimées et damassées, pour linge de corps et de lit; le mètre depuis 22 cent. jusqu'aux qualités les plus fines et des plus grandes largeurs.
Echantillons par retour du courrier.

Pour trousseaux et usage domestique Toile de lin. Nappes et Serviettes, Essuie-mains, écrues, blanchies, damassées, Choix superbe, garantie pour solidité.
Echantillons par retour du courrier.

Magasin de fleurs artificielles

GRAND CHOIX ET FOURNITURES EN TOUS GENRES

Près Saint-Nicolas, en face de la Chancellerie, N° 80, Fribourg

(1274/688) **ÉLISA STRAGO,** fleuriste.

STATION LAITIÈRE

Ecole pratique de Fromagerie de Pérolles, près Fribourg

Les cours théoriques et pratiques de cette Ecole commenceront le **Jeudi 3 novembre** prochain et dureront jusqu'au 31 octobre 1893.

Le prix de la pension pour les élèves réguliers est de **30 fr.** par mois. — Une réduction de ce prix, à titre de bourse, sera accordée aux Fribourgeois qui justifieront cette faveur par leur travail et leurs capacités. (785/1454)

Le directeur : E. DE VEVEY.

ATTENTION

LE VIN COMME LA MARQUE

PICOLO D'ARBOIS

sont la propriété exclusive de M. Aymonin, propriétaire-négociant au château de Chalezeule (Doubs).

Se méfier des contrefaçons qui seront rigoureusement poursuivies. **M. BÉGUIN, d'Yverdon,** est *seul représentant* pour les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et le Jura bernois. H 11130 L (1476)

Pour achats et vente d'immeubles (domaines, montagnes, etc.) et *pour emprunts hypothécaires.* S'adresser à *Léon Girod,* rue Saint-Pierre et rue du Tir, 320, à Fribourg. Les acquéreurs n'ont aucun frais à payer. (1261/677)

SOLUTION

DE

Bi-Phosphate de Chaux

DES FRÈRES MARISTES

DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

(DROME)

Préparé par M. L. ARSAC, pharm. de 1re cl. à MONTELIMAR (Drôme).

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré, où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un *agent précieux pour combattre* les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la *malignité* des *humeurs,* qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux *enfants* faibles et aux personnes d'une complexion faible ou délicate. *Prix : 3 fr. le demi-litre. 5 fr. le litre.* Economie de 5 % sur les produits similaires, solutions ou sirops. Pour plus de détails sur des bons effets de ce remède, demander la notice qui est expédiée *franco.*

Dépôt général pour la Suisse chez :

J. BOUSSER & Cie,

GENÈVE, 108, RUE DU RHONE, 108, GENÈVE

Vente au détail *dans les pharmacies : Alfred Pittet; Boéchat et Bourgknecht; Schmid-Muller; Thürler et Kœhler,* à **Fribourg;** *Gustave Comte,* à **Romont;** *Gavin,* à **Bulle;** *Porcelet,* à **Estavayer;** *E. Jambé,* à **Châtel-Saint-Denis.** (1393)

MAGASIN DE CERCUEILS

Stalden, Nos 7 & 134

FRIBOURG

Cercueils en bois de chêne et de sapin en tous genres, avec ou sans ornementations, à des prix exceptionnellement bon marché. (261/119)

Se recommande

Pierre Brugger,
maître menuisier et ébéniste.

Vient de paraître :

LA TROISIÈME ÉDITION

DU

RECUEIL DE CHANTS

pour Chœurs d'hommes

(Dieu et Patrie)

Un beau volume de 420 pages, contenant 172 chœurs, dont 29 sont nouveaux et en partie inédits. H 11087 L (1466)

Relié toile, 2 fr. 50.

Adresser les demandes à l'imprimerie

Ch. VIRET-GENTON, Lausanne

Raisins de table du Piémont excellents, jaunes, à 3 fr. 50.

Raisins de table du Tessin 1er choix, à 2 fr. 50 la caissette de 5 kilos, franco, contre rembours. (1480)

G. ANASTASIO, Lugano.

A REMETTRE

pour cause de décès, *un commerce de*

fer et quincaillerie

dans un chef-lieu du canton de la Suisse romande. Pour renseignements, s'adresser, sous chiffres H 218 S, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* à Sion. (1444)

Prière ⊙ Découper

Excellent

EMPLOI du CONCENTRÉ MAGGI

(Trop nuit à la saveur.)

Pour obtenir sans bœuf, de délicieux potages gras. A tout potage, préparé à l'eau seulement, ajoutez avant de servir une faible cuillerée à café du Concentré Maggi par personne. Votre potage aura instantanément toute la saveur du pot-au-feu. Il en sera de même de tout bouillon faible *rehaussé par quelques gouttes* de Concentré.

Pour toutes les préparations culinaires dans lesquelles entre le bouillon gras, celui-ci est avantageusement remplacé par de l'eau seulement à laquelle on ajoute quelques gouttes de Concentré.

Pour allonger un bouillon, ajoutez à un quart de litre de bouillon trois quarts de litre d'eau bouillante, un peu de sel et 2 *cuillerées à café de Concentré.* — Un quart de litre donnant une assiette, vous obtiendrez ainsi quatre assiettes de bouillon bien supérieur et 3 fois meilleur marché que celui fait avec du bœuf.

Pour relever la saveur du pot-au-feu, il suffit d'y ajouter une demi cuillerée à café de Concentré par personne (une cuillerée à café par litre).

Pour *obtenir un consommé pur,* cuire un peu de graisse de rognons dans de l'eau légèrement salée, avec ou sans légumes, et ajouter avant de servir deux cuillerées à café de Concentré par litre. (Si vous le préférez, dégraissez et colorez).

Pour faire d'excellents potages aux pâtes, vermicelles, nouilles etc., il suffit de cuire un peu de graisse de rognons dans de l'eau légèrement salée, avec ou sans légumes, en ajoutant au moment de servir une demi cuillerée à café de Concentré par personne. Epicez à la muscade.

Pour obtenir un bouilli bien savoureux et encore un excellent bouillon, mettez la viande directement à l'eau bouillante et ajoutez, avant de servir, une cuillerée à café de Concentré.

Pour faire un bouillon à l'œuf, délayer un œuf ou seulement un jaune d'œuf dans une tasse avec un peu de sel, de l'eau chaude et une cuillerée à café de Concentré.

On remplit les flacons vides à très-bon marché.

(1356)

Teinture de vêtements et blanchisserie chimique

Impressions et apprêts

C. A. GEIPEL, BALE

se recommande pour la saison pour tous les travaux concernant sa partie. Travail soigné.

Dépôt chez *Madame Chavaillaz, Romont.*

où l'on peut voir les derniers modèles et se procurer de plus amples renseignements. (1380)

Société suisse d'assurance contre les accidents

A WINTERTHOUR

Capital social, 5,000,000 fr. Capital versé, 1,000,000 fr. *Assurance individuelle. Assurance de voyage. Assurance collective pour ouvriers,* avec ou sans garantie de la responsabilité civile des patrons. (1421)

Représentant à **Fribourg :**

M. LÉON GIROD, rue Saint-Pierre.

MAISON DE SANTÉ

pour le traitement des maladies nerveuses et mentales

Château de Greng, près Morat, Suisse

propriété de *M. le comte de POURTALÈS*

Situation de premier ordre et communications faciles. Chambres et appartements indépendants. Intérieur confortable. Vie de famille. Vaste parc magnifiquement ombragé. Installation hydrothérapique. (1467)

Médecin-directeur : **Dr F. PACHOUD,** *ancien directeur et médecin en chef de l'Asile cantonal de Cery (Lausanne)*

LOCATION D'HOTEL

L'administration communale d'*Estavayer* offre en location son Hôtel-de-Ville restauré et agrandi.

Les mises auront lieu au local même, *le lundi 3 octobre* prochain, dès 2 heures de l'après-midi. Ce bâtiment est le lieu des séances de la Justice de paix et du Tribunal de la Broye. Occasion excellente. Revenu assuré pour preneur intelligent et travailleur. Prendre connaissance des conditions auprès de MM. *DUMONT, Directeur des finances,* et *LENWEITER, secrétaire communal,* qui s'empresseront de donner tous les renseignements désirables.

L'entrée en jouissance aura déjà lieu le 18 décembre de cette année.

Estavayer, le 20 septembre 1892. H 1346 F (1495/809)

Secrétariat communal.